



# Le Saint-Siège

---

## DÉCRET

*Caritas Internationalis* assiste le Souverain Pontife et les évêques dans l'exercice de leur ministère auprès des plus pauvres et des plus nécessiteux, en participant à la gestion des urgences humanitaires et en collaborant à la diffusion de la charité et de la justice dans le monde à la lumière de l'Évangile et des enseignements de l'Église catholique. Afin d'améliorer l'accomplissement de cette mission, il semble nécessaire de réviser le cadre normatif actuel pour le rendre plus approprié aux fonctions statutaires de l'organisation, ainsi que pour le préparer aux élections qui auront lieu lors de la prochaine assemblée générale. Animé du vif désir de faciliter le renouvellement prévu de l'Institution

### **je nomme**

M. Pier Francesco Pinelli commissaire extraordinaire de *Caritas Internationalis*, afin que, à partir du 22 novembre 2022, il la dirige de façon provisoire *ad nutum* du Siège apostolique, avec tous les pouvoirs de direction, conformément au droit commun, aux Statuts et Règlement de l'Institution, et avec pleine autorité pour y déroger, s'il le juge opportun ou nécessaire.

Avec l'entrée en vigueur de la présente mesure, les membres du Conseil représentatif et du Conseil exécutif, le président et les vice-présidents, le secrétaire général, le trésorier et l'assistant ecclésiastique cessent leurs fonctions respectives.

Le commissaire extraordinaire, assisté dans ses fonctions par Mme Maria Amparo Alonso Escobar et aidé par le père Manuel Morujão, s.j., pour l'accompagnement personnel et spirituel des employés, procédera à la mise à jour des statuts et du règlement de *Caritas Internationalis* en vue de les rendre plus fonctionnels et efficaces, en guidant l'organisation dans la préparation de la prochaine assemblée générale.

Dans cette dernière tâche, le commissaire extraordinaire sera assisté par le cardinal Luis Antonio G. Tagle qui sera chargé en particulier de veiller aux relations avec les Églises locales et avec les organisations membres de *Caritas Internationalis*.

Le commissaire extraordinaire agira en accord avec le dicastère pour le service du développement humain intégral.

FRANÇOIS

---

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana